

## AVIS DES SOCIETES

### BANQUE DE TUNISIE BT

Siège social :2 , Rue de Turquie 1001 Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du **11 mai 2006**, la Banque de Tunisie publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

#### **I- Résolutions adoptées :**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2005 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 34.100.688 Dinars.

Elle donne quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'année 2005. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	:	34.100.688
+ Report antérieur	:	578.973
<b>Total</b>		<b>34.679.661</b>

##### **Répartition**

Réserve de prévoyance	:	17.000.000
Réserve à régime spécial	:	4.408.571
Dividende	:	12.500.000
Report à nouveau	:	771.090
<b>Total</b>		<b>34.679.661</b>

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 2,500 Dinars par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 23 Mai 2006. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **TROISIEME RESOLUTION**

La réserve à régime spécial, constituée au titre de l'exercice 1998 par la plus-value de cessions en exonération d'impôt d'actions détenues en portefeuille de la Banque de Tunisie pour un montant de 1.944.521 Dinars, étant devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage, l'Assemblée Générale décide de l'affecter au compte de Réserve de prévoyance. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 200.000 Dinars par an, incluant ceux revenant aux membres du Comité Exécutif et aux membres du Comité d'Audit prévus par les lois en vigueur. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'administration qui en fixera la répartition entre ses membres. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale renouvelle pour une période de 3 années, les mandats d'Administrateur de Messieurs Tijani CHELLI et Abdellatif EL FEKIH, du Crédit Industriel et Commercial et de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances. Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme en tant que commissaires aux comptes le Cabinet FINOR et la Société Fourati et Boussannouga KPMG Tunisie pour une période de 3 années. Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Les honoraires des commissaires aux comptes seront déterminés par application du barème prévu par la réglementation en vigueur. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

( unité =en 1000DT )

<b>ACTIF</b>		<b>Notes</b>	<b>déc-2005</b>	<b>déc-2004</b>
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	42 559	8 609
AC2	Créances sur les étab. Bancaires et Financiers	3.2	98 263	154 263
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	1 343 352	1 219 855
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	38 070	63 617
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	137 856	95 805
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	41 168	43 257
AC7	Autres actifs	3.7	13 775	24 927
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 715 043</b>	<b>1 610 333</b>

  

<b>PASSIF</b>		<b>Notes</b>	<b>déc-2005</b>	<b>déc-2004</b>
PA1	BCT		0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab. Bancaires et Financiers	4.1	36 366	50 228
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	1 103 732	985 241
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	225 148	242 850
PA5	Autres passifs	4.4	73 281	77 099
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>1 438 527</b>	<b>1 355 418</b>

  

<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>Notes</b>	<b>déc-2005</b>	<b>déc-2004</b>
CP1	Capital social		50 000	50 000
CP2	Réserves		176 468	155 059
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		771	579
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>			<b>276 516</b>	<b>254 915</b>

  

<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>1 715 043</b>	<b>1 610 333</b>
---	--	--	------------------	------------------

## III - L'état d'évolution des capitaux propres.

(en milliers de Dinars)

	Capital social	Réserves	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Autres capitaux propres	Toatl
<b>Solde au 31/12/2003</b>	<b>50 000</b>	<b>97 865</b>	<b>20 000</b>	<b>989</b>	<b>30 223</b>	<b>49 277</b>	<b>248 354</b>
Affectation approuvée par l'AGO du 30 Mars 2004		18 253		11 970	-30 223		0
Dividendes versés et tantième sur le bénéfice de 2003				-12 300			-12 300
Résultat de 2004					31 662		31 662
<b>Solde au 31/12/2004</b>	<b>50 000</b>	<b>116 118</b>	<b>20 000</b>	<b>659</b>	<b>31 662</b>	<b>49 277</b>	<b>267 716</b>
Affectation approuvée par l'AGO du 31 Mars 2005		18 942		12 720	-31 662		0
Dividendes versés et tantième sur le bénéfice de 2004				-12 800			-12 800
Résultat de 2005					34 101		34 101
<b>Solde au 31/12/2005</b>	<b>50 000</b>	<b>135 060</b>	<b>20 000</b>	<b>579</b>	<b>34 101</b>	<b>49 277</b>	<b>289 017</b>
Affectation approuvée par l'AGO du 11 Mai 2006		21 409		12 692	-34 101		0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2005				-12 500			-12 500
<b>Solde après repartition de résultat 2005</b>	<b>50 000</b>	<b>156 469</b>	<b>20 000</b>	<b>771</b>	<b>0</b>	<b>49 277</b>	<b>276 517</b>